

Ministère de la Santé

Fiche d'information sur les vaccins : Programme de vaccination antipneumococcique pour les personnes âgées de 6 semaines et plus

Ce document est fourni à titre informatif seulement. Il ne vise pas à fournir des conseils médicaux ou juridiques.

Importance de la vaccination antipneumococcique

Les vaccins antipneumococciques peuvent prévenir les maladies causées par de nombreux types de bactéries pneumococciques pouvant être à l'origine d'infections graves et potentiellement mortelles, telles que :

- la méningite (infection de la paroi du cerveau);
- la septicémie (infection du sang);
- la pneumonie (infection des poumons).

Plus communément, les bactéries pneumococciques peuvent causer :

- une otite moyenne (infections de l'oreille)
- une sinusite (infections des sinus)

La plupart des infections à pneumocoques sont bénignes, mais elles peuvent envahir des parties de l'organisme habituellement exemptes de bactéries. Dans ce cas, une maladie grave appelée pneumococcie invasive peut apparaître et provoquer des symptômes graves, une invalidité à vie ou même la mort. La méningite, la septicémie et la pneumonie causées par une pneumococcie invasive peuvent être mortelles.

Contre quoi les vaccins antipneumococciques conjugués protègent-ils?

Les vaccins antipneumococciques conjugués (Pneu-C) sont homologués par Santé Canada et sont des produits sûrs et efficaces qui protègent contre jusqu'à 20 types de bactéries à l'origine de maladies pneumococciques. Les vaccins nous protègent en produisant des anticorps contre une maladie. Les vaccins sont offerts gratuitement aux personnes admissibles dans le cadre du programme de vaccination de l'Ontario financé par la province.

Mode de propagation des maladies à pneumocoques (pneumococcies)

Les pneumocoques sont des bactéries très courantes. Ces bactéries vivent dans le nez et la gorge de nombreuses personnes sans causer de maladie, mais elles peuvent tout de même se transmettre par le mucus ou la salive infectés. Voici comment vous pouvez entrer en contact avec du mucus ou de la salive infectés :

- en étant près d'une personne infectée qui tousse ou éternue;
- en étant en contact étroit avec une personne infectée (par exemple, en l'embrassant ou en la prenant dans vos bras);
- en touchant des objets récemment exposés au mucus ou à la salive d'une personne infectée (par exemple en cas de partage d'ustensiles, de tasses, de mouchoirs ou de jouets), puis en vous frottant les yeux, le nez ou la bouche.

Risque de pneumococcie

Tout le monde peut contracter une pneumococcie, mais les enfants de moins de 2 ans, les personnes atteintes de certaines affections médicales ou présentant d'autres facteurs de risque, et les personnes de 65 ans ou plus sont les plus exposés.

Vaccins antipneumococciques conjugués couverts par le régime provincial de l'Ontario

Type de vaccin	Nom du vaccin	Abréviation
Pneu-C	Vaxneuvance	Pneu-C-15
	Prevnar 20	Pneu-C-20

Critères d'admissibilité aux vaccins Pneu-C

Admissibilité	Vaccin	Nombre de doses	Calendrier
Enfants âgés de 6 semaines à 4 ans qui ne présentent pas de risque accru de pneumococcie invasive	Pneu-C-15	Jusqu'à 3 doses	À l'âge de 2, 4 et 12 mois
Enfants âgés de 6 semaines à 4 ans présentant un risque accru de pneumococcie invasive	Pneu-C-20	Jusqu'à 4 doses	À l'âge de 2, 4, 6 et 12 mois
De 5 à 64 ans, présentant certaines affections médicales et non médicales qui augmentent leur risque de pneumococcie invasive	Pneu-C-20	1 dose à vie	
65 ans et plus	Pneu-C-20	1 dose à vie	

Les vaccinations de rattrapage sont offertes aux personnes qui n'ont pas reçu toutes les doses prévues de leur calendrier vaccinal. Les personnes ayant déjà reçu toutes les doses de vaccins antipneumococciques admissibles couvertes par le régime provincial d'après leur âge et leur risque de pneumococcie invasive peuvent ne pas être admissibles aux doses supplémentaires de vaccins antipneumococciques. Consultez votre professionnel de la santé pour connaître votre admissibilité aux vaccins et votre calendrier vaccinal.

Innocuité des vaccins

L'utilisation des vaccins antipneumococciques est homologuée par Santé Canada. Ces vaccins sont sûrs. Ils ne sont pas utilisés au Canada seulement, mais dans le monde entier. Les vaccins Pneu-C sont utilisés depuis plus de 20 ans dans le cadre des programmes de vaccination de l'Ontario financés par la province.

L'innocuité et l'efficacité de chaque vaccin homologué doivent être démontrées avant que l'utilisation d'un vaccin ne soit homologuée au Canada. Une fois les vaccins homologués, leur innocuité fait l'objet d'une surveillance continue.

Réactions possibles après l'administration du vaccin

De nombreuses personnes ne présentent pas d'effets secondaires après l'administration du vaccin Pneu-C. Pour celles qui en présentent, ces effets sont généralement légers et durent un à deux jours. Les effets secondaires graves sont très rares.

Voici les réactions courantes possibles aux vaccins Pneu-C :

- Sensibilité, rougeur et/ou enflure au point d'injection du vaccin
- Fièvre
- Somnolence
- Diminution de l'appétit
- Céphalées
- Douleurs musculaires ou articulaires
- Frissons
- Agitation (irritabilité) – seulement chez les nourrissons

Il arrive que certaines personnes s'évanouissent après une intervention médicale, y compris la vaccination. Si vous ressentez des étourdissements avant, pendant ou après la vaccination, informez-en votre professionnel de la santé, qui pourra prendre des précautions supplémentaires pour assurer votre sécurité.

Comme avec n'importe quel médicament, il est possible, mais extrêmement rare (moins d'un cas sur un million de personnes) d'avoir une réaction potentiellement mortelle appelée anaphylaxie. Les signes de l'anaphylaxie peuvent comprendre l'urticaire, une enflure du visage et de la gorge, des difficultés respiratoires, l'accélération de la fréquence cardiaque, des étourdissements ou une faiblesse. C'est pourquoi il est

important que vous restiez au cabinet de votre professionnel de la santé pendant au moins 15 minutes après avoir reçu le vaccin Pneu-C. En cas d'anaphylaxie, vous recevrez un médicament pour traiter les symptômes.

Toute réaction inattendue ou grave à un vaccin doit être signalée à votre professionnel de la santé ou au [bureau de santé publique](#) local.

Prise en charge des effets secondaires du vaccin

Pour soulager la sensibilité et l'enflure, appliquez un linge frais et humide sur la zone d'administration du vaccin.

Il existe des médicaments pour soulager la fièvre ou la douleur. Consultez un professionnel de la santé si vous n'êtes pas sûr du médicament ou de la dose à prendre. Suivez les instructions figurant sur l'emballage.

Certaines personnes ayant des problèmes de santé, par exemple un système immunitaire affaibli, doivent communiquer avec leur professionnel de la santé si elles ont de la fièvre. Si vous avez reçu cette directive, communiquez avec votre professionnel de la santé même si vous pensez que la fièvre est due au vaccin.

Que faire en cas de problème grave?

Une réaction allergique peut survenir une fois que vous quittez le centre de vaccination. Si vous observez les signes d'une réaction allergique sévère (urticaire, enflure du visage et de la gorge, difficultés à respirer, accélération de la fréquence cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et rendez-vous à l'hôpital le plus proche.

Si d'autres signes vous inquiètent, communiquez avec un professionnel de la santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées à un professionnel de la santé ou à votre [bureau de santé publique](#) local.

Circonstances où il ne faut pas recevoir de vaccins ou quand il faut reporter les vaccinations

Consultez votre professionnel de la santé si vous avez subi une réaction allergique sévère à une dose précédente de vaccin antipneumococcique ou à l'une des composantes du vaccin, y compris l'anatoxine diphtérique.

Dans certains cas, votre professionnel de la santé peut décider de reporter la vaccination antipneumococcique à une visite ultérieure. Les personnes présentant des affections bénignes comme un rhume peuvent être vaccinées. Les personnes présentant une affection modérée ou sévère doivent généralement attendre d'être rétablies avant de recevoir un vaccin. Votre professionnel de la santé peut vous fournir de plus amples renseignements.

Carnet de vaccination

Votre professionnel de la santé doit consigner votre vaccination dans votre fiche d'immunisation (carte jaune). Veuillez conserver votre carnet jaune en lieu sûr et l'avoir sur vous chaque fois que vous recevez un vaccin chez votre professionnel de la santé.

Achat du vaccin par les personnes qui ne sont pas admissibles au vaccin Pneu-C couvert par le régime provincial

Si vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité au vaccin antipneumococcique couvert par le régime provincial, vous pouvez demander à votre professionnel de la santé si le vaccin conviendrait à votre situation. Dans ce cas, vous devrez déboursier les coûts du vaccin; toutefois, si vous bénéficiez d'un régime d'assurance privé, vous pouvez vous renseigner pour savoir si le vaccin Pneu-C est couvert par ce régime.